

PROFESSIONNELS DE GIRONDE

VOS DÉCHETS, DES SOLUTIONS



S'INFORMER

COMPRENDRE

AGIR





Un déchet ? Une solution !



Solvants
Filtres
Encres
Batteries

...



Cartons
Bois
Plastiques
Fers

...



Déchèterie
professionnelle

Une question ? contactez-nous...

PÉNA ENVIRONNEMENT

4773, route de Pierroton - 33127 ST-JEAN-D'ILLAC

TÉL. : 05 57 97 37 77 - FAX : 05 57 97 37 73

E-mail : environnement@groupepena.fr

Web : www.pena.fr



Yves PETITJEAN,

*Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Gironde*

Laurent COURBU,

*Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Bordeaux*

Yves RATEL,

*Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Libourne*

Bernard ARTIGUE,

*Président de la Chambre d'Agriculture
de la Gironde*

www.dechets-gironde.fr, gestion des déchets d'un simple clic...

**Vous êtes 6 000 tous les mois à vous
connecter sur www.dechets-gironde.fr,**

pour rechercher des adresses de déchèteries, de prestataires, de l'information, voire de la réglementation, pour gérer vos déchets.

Vous êtes 3 fois plus nombreux qu'il y a 2 ans, lors de la mise en ligne du site et cet outil de recherche numérique semble vous satisfaire et nous restons toujours à votre écoute pour l'améliorer et vous apporter de l'information exhaustive et régulièrement mise à jour.

Ce second numéro du magazine « vos déchets, des solutions » vient à nouveau compléter vos démarches de gestion des déchets à travers un dossier spécial « prévention », et va aussi faire un point sur un service souvent mal compris par les professionnels, celui de la collecte des ordures ménagères et déchets assimilés et surtout son mode de financement.

Espérant que la lecture de ce magazine permettra de répondre à vos questions, mais vous incitera aussi à suivre les initiatives de vos collègues, qui se sont prêtés au jeu du témoignage, et nous les en remercions, ainsi que tous nos partenaires.

Alors bonne lecture à tous et rendez-vous sur

www.dechets-gironde.fr.





Sommaire

Dossier site Internet

- 6. Un site qui fait ses preuves
- 7. Le top 10 des déchets et de leurs solutions
- 7. En un simple clic... retrouvez les autres fonctionnalités du site

La redevance spéciale

- 10. La redevance spéciale en questions
- 12. Applications de la redevance spéciale
 - 12. SMICOTOM
 - 13. La communauté urbaine de Bordeaux
 - 14. La communauté de communes du Val de l'Eyre

Le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés en Gironde

- 15. Déchets : Même la collecte fait « Label »
- 16. Liste de collectivités assurant le service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Prévention et gestion des déchets

- 20. Imprimerie Pujol
- 21. Biolanges
- 22. Friandise créations
- 23. Bernard Authier

Déchets professionnels en Gironde

- 24. Quand les territoires et les filières passent à l'action
- 25. CEPAGES
- 26. Agriculture : ADIVALOR récolte...



Déchets Gironde - édition novembre 2008 • Directeur de la publication : Yves PetitJean • Comité de rédaction : Marianne Caritez, Xavier Blancher, Sylvain Krummenacher • Conception graphique, rédaction : La Trousse à Malices • Crédits photos : La Trousse à Malices, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde • Chambre de Métiers et de l'Artisanat, 46 avenue Général de Laminat - 33074 Bordeaux cedex - Tél. : 05 56 999 100, Fax : 05 56 999 101 - www.cm-bordeaux.fr

Avec le soutien de






Suez
environnement



SITA

SITA VALORISE VOS DÉCHETS POUR PRODUIRE :

- des matières premières secondaires de qualité entrant dans la production de nouveaux produits
- de l'électricité et de la chaleur qui vont éclairer et chauffer nos habitations
- des amendements organiques qui vont fertiliser les cultures.



Petites et grandes entreprises, confiez nous la gestion globale de vos déchets

SITA SUD OUEST

20 avenue Gustave Eiffel - BP 51
33603 Pessac cedex
Tél : 05 57 26 02 00

www.sita.fr

VALORISER, C'EST NOTRE NATURE !



www.dechets-gironde.fr :

un site pour gérer
ses déchets professionnels

Un site qui fait ses preuves

www.dechets-gironde.fr a été créé, il y a 2 ans pour permettre aux entreprises de disposer d'un outil pratique d'informations complètes sur les solutions de gestion de leurs déchets.

Avec maintenant plus de 6 000 visites par mois, ce qui représente une augmentation de 300 % ce site internet semble répondre à l'objectif recherché, puisque la **rubrique AGIR**, (base de données des solutions de gestion des déchets), affiche un taux de consultation de plus de 40 %.

La **documentation** est également très consultée en particulier les fiches de description du traitement des déchets, telles que l'incinération et l'enfouissement.

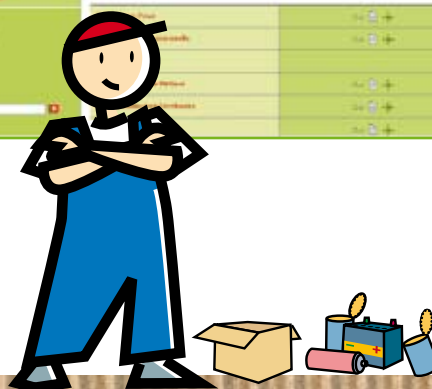
Viennent ensuite les guides avec notamment celui pour les pressings et pour les agriculteurs concernant l'opération ADIVALOR (gestion collective des emballages vides de produits phytosanitaires usagés).

Enfin, **la bourse aux déchets**, reste une solution de proximité à ne pas négliger. Elle permet, en déposant une annonce, de chercher un interlocuteur qui serait intéressé par vos déchets ou à l'inverse, si vous êtes force de proposition d'être contacté par quelqu'un qui souhaiterait vous confier la gestion de ses déchets.

Il y a plus de 20 annonces publiées et toutes ont été visualisées au moins une fois. Le record est de plus de 950 visualisations avec 10 contacts différents pour un annonceur qui souhaite donner des déchets de bois.

La documentation est aussi beaucoup consultée en particulier les fiches de description du traitement des déchets...

Enfin sachez que depuis sa mise en ligne, **www.dechets-gironde.fr** a reçu la visite de plus de 42 000 internautes et 16 % d'entre eux viennent régulièrement consulter le site.





Le top 10 des déchets et de leurs solutions

www.dechets-gironde.fr vous permet de savoir qui peut prendre en charge en Gironde un panel de 82 déchets. 10 d'entre eux retiennent surtout votre attention :

- Mobilier multimatériaux
- Aciers, ferrailles
- Aérosols
- Aluminium, cuivre et inox
- DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)
- Biodéchets
- Bois (sciures, copeaux...)
- L'amiante (éverites)
- Laine de roche et de verre
- Bouteilles plastiques

Pour chacun de ces déchets vos choix de recherche s'orientent surtout vers la prestation privée que se soit en collecte avec la location de benne ou en apport volontaire avec les déchèteries professionnelles. Les déchèteries publiques arrivent en troisième position avec une préférence pour les centres de recyclage de la Communauté urbaine de Bordeaux, puis pour les sites du SEMOCTOM (Entre-deux-mers) et du SMICVAL (libournais et Haute Gironde).

N'oubliez pas, vous pouvez aussi connaître ce que proposent vos fournisseurs pour certains déchets, comme par exemple les produits phytosanitaires, les piles, les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques), les peintures...

Il existe aussi des gestions collectives qui vous sont proposées par territoires (Parc d'activités de Pessac ou CEPAGES dans le libournais), ou par filières métiers (garagistes, peintres, imprimeurs, pressing et photographes) pour lesquels les coûts de collecte et traitement des déchets ont été négociés pour vous.

Alors lorsque vous consultez la fiche de solution d'un déchet n'hésitez plus et cliquez sur tous les onglets, vous pourriez ainsi trouver une solution pertinente... à moindre coût.



En un simple clic... retrouvez les autres fonctionnalités du site

Même si la rubrique AGIR reste la plus consultée, www.dechets-gironde.fr c'est aussi :

De l'Information avec de l'actualité locale sur la gestion des déchets via des **brèves** (ouverture d'une nouvelle déchèterie, dates des campagnes de collectes des produits phytosanitaires...), des **zooms** sur des déchets en particulier comme, par exemple, la charte départementale de retrait des sacs de caisse en plastique, la gestion des DEEE ou des véhicules hors d'usages.

Et enfin dans « **ils l'ont fait** » vous pourrez consulter la liste des entreprises artisanales qui se sont engagées dans une gestion collective de leurs déchets dangereux ou encore les actions mises en place par des entreprises girondines pour réduire ou réutiliser les déchets.





Des outils de compréhension de la gestion des déchets, avec une synthèse de la réglementation, mais aussi une explication de ce que sont les différents déchets (non dangereux, dangereux et inertes) et comment ils sont gérés en fonction de leurs caractéristiques.

« **COMPRENDRE** », fait aussi un point sur les chiffres clés de la production des déchets de Gironde.

Des outils pratiques comme des fiches métiers environnement sur lesquelles sont recensés tous les déchets produits dans l'activité choisie et quelles sont les solutions préconisées. 78 fiches sont disponibles et classées par secteurs d'activités : agriculture, automobile, service, production, bâtiment et alimentation.

En consultant cette rubrique vous pourrez aussi connaître toutes les offres de conseils de vos Chambres consulaires pour gérer vos déchets mais aussi sur les autres composantes du management environnemental comme la gestion des eaux usées ou la maîtrise des consommations énergétiques.



S'informer
Comprendre
Pratique



Gestion des déchets industriels et de chantiers des entreprises.



Votre entreprise est-elle conforme à la réglementation ?

Un diagnostic « déchets » **GRATUIT** par un Conseiller Veolia Propreté

Pour en bénéficier, sans aucun engagement de votre part, il vous suffit de retourner le coupon-réponse par fax au :

05.56.49.26.05

ou de nous contacter par téléphone au :

05.56.49.75.00

Agence déchets industriels de Bègles

www.veolia-proprete.fr

Entreprise :

Fonction :

Nom :

Prénom :

Téléphone :

E-mail :



Artisans, PME-PMI
Votre déchèterie professionnelle de proximité :

Un service adapté à vos besoins pour la gestion des déchets industriels banals et dangereux dans le respect des normes environnementales.

Pour tous renseignements :
Agence de Bègles/Déchèterie :
ZI de tartifume - 1, rue Louis Blériot - 33322 Bègles
Tél. : 05.56.49.75.00 - Fax : 05.56.49.26.05

Horaires d'ouverture :
Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
Le vendredi : de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 16h30



VEOLIA
PROPRETÉ



La Redevance Spéciale

Collectivités et gestion des déchets professionnels

Les déchets non dangereux des activités artisanales et commerciales, désignés comme « assimilés » peuvent être collectés par le service public de collecte des ordures ménagères.

Ce service public est lui-même assuré par une commune ou un groupement de communes désignées par le terme de « collectivité ».

Ce service, que ce soit pour les particuliers ou les professionnels est financé par une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou par une Redevance Ordures Ménagères (REOM) ou encore par le Budget général de la communauté de communes ou de la collectivité.



La redevance en questions

Qu'est ce que la redevance spéciale ?

La redevance spéciale doit permettre de financer la part supplémentaire que représente la production des déchets des entreprises par rapport à la production moyenne d'une famille. Celle-ci doit être établie en fonction du service rendu et notamment de la quantité de déchets collectés et traités.

Que finance la redevance ?

La pré-collecte (bacs loués).
 La collecte (fréquence, collecte sélective ou collecte spécifique).
 Le traitement (différencié s'il y a plusieurs traitements).
 Les frais de gestion (personnel, matériel, entretien, gestion de la facturation, impayés et contentieux).

La collectivité dispose d'une certaine souplesse dans l'établissement de la grille tarifaire...

La TEOM est généralement privilégiée. C'est un impôt plus facile à prélever que la REOM. Or, depuis le 1^{er} janvier 1993, les collectivités qui utilisent la TEOM doivent mettre en place la redevance spéciale (RS) afin d'assurer l'élimination des déchets produits par les entreprises utilisant le service (artisans, commerçants, administrations...).



Redevance et taxe sont-elles compatibles ?

La redevance spéciale est compatible avec la TEOM. Les collectivités peuvent choisir d'exonérer de la taxe les entreprises soumises à la redevance mais ce n'est pas une obligation. Pour l'entreprise, l'ensemble TEOM + redevance spéciale doit correspondre au coût du service rendu.

Qui facture ?

La redevance spéciale est recouvrée par les services de la collectivité qui l'a instituée. La collectivité doit donc mettre en œuvre des moyens humains et matériels pour créer et mettre à jour le fichier des assujettis, établir les factures et recouvrer les sommes correspondantes.

Quels sont les atouts de la redevance spéciale ?

Elle évite de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages. Elle implique les producteurs de déchets non ménagers. Elle préserve l'autonomie des choix (les professionnels peuvent choisir de contractualiser avec un opérateur privé pour le traitement de leurs déchets). Elle contribue à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers.





L'application de la redevance spéciale « Nous inspirons d'autres collectivités »

Respectivement Directrice du SMICOTOM (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) et agent territorial chargé de la redevance spéciale, Maryse Pradet et Graziella Zamboni évoquent leur travail de pionnières de la redevance spéciale.

En 2002, les collectivités étaient peu nombreuses à avoir mis en place la redevance spéciale, pourquoi cet empressement ici ?

La réflexion s'est engagée dès 2001, quand nous avons eu la compétence de collecter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la TEOM. Il nous est apparu très vite normal de faire en sorte que le contribuable ne paie pas pour les déchets des professionnels. La mise en place de la redevance spéciale a été effective en 2002.

Comment vous y êtes vous prises ?

Nous avons sensibilisé, par courrier, tous les professionnels des 33 communes regroupées au sein de 4 communautés de communes. Nous avons organisé des rencontres, des séances d'explications, profession par profession, sachant que les problématiques étaient différentes en fonction de leur taille et de la saisonnalité de leurs activités.

Cela a été bien compris ?

Nous n'avons pas eu à faire face à une opposition organisée. Mais pour certains secteurs, je pense aux campings par exemple, qui ne payaient même pas de TEOM, la redevance a nécessité beaucoup d'explications...

Mais les 500 professionnels que nous comptons ont compris que nous n'avions pas l'in-

tention de faire de l'argent sur leur dos. Et puis nous avons été soutenus par des élus courageux, qui ont permis le succès de l'opération.

Au point de faire figure d'exemple ?

Peut-être. Mais ce que nous savons, c'est que nous sommes partis de zéro à l'époque. Nous avons mis en place un système juste, incitatif au tri. Nous ne facturons pas les déchets recyclables comme les autres déchets par exemple. Nous avons discuté, expliqué, montré les enjeux environnementaux de cette décision... Désormais, il ne se passe pas un mois sans que des collectivités viennent nous visiter, à Saint-Laurent de Médoc, pour s'inspirer de notre méthode de travail.



www.smicotom.fr



Maryse Pradet



Graziella Zamboni



L'application de la redevance spéciale

« Nous avons beaucoup appris »



Alain Seyrac

Alain Seyrac, Responsable administratif, partie juridique, administrative et financière de la Direction de l'environnement à la Communauté urbaine de Bordeaux.

Quand et comment s'est installée la redevance spéciale ?

La Communauté urbaine de Bordeaux a créé, début 2003, l'USID (Unité de surveillance et d'intervention des déchets). Sa vocation : mettre en place la redevance spéciale conformément à la loi du 1^{er} janvier 1993.

Cette USID compte 20 personnes et gère pas moins de 7 000 contrats avec les artisans, commerçants, restaurateurs...

Quel est le rôle exact des agents de l'USID ?

Ce sont des agents commerciaux, des interlocuteurs privilégiés en matière de déchets. Ils conseillent les professionnels sur le choix des contrats de redevances spéciales adaptés à leur activité. Assermentés, ils peuvent aussi réprimer s'ils constatent des abus ou manquements de la part de professionnels qui sous évaluent leurs besoins et donc, sous évaluent le montant de leur redevance spéciale.

5 ans après, quel bilan faites-vous de la gestion de cette redevance spéciale ?

A l'origine, nous partions sans visibilité. Il y avait tout à créer, l'outil de gestion, de contrôle... et même les tarifs. Avec le recul, nous avons beaucoup appris. Nous savons que nous pouvons affiner nos tarifs. Une fois révisée, la redevance spéciale devrait donner lieu à des contrats plus simples. Les abonnements peuvent gagner en souplesse, en s'adaptant, par exemple, à l'activité saisonnière de certains professionnels...

www.lacub.com/servicedesdechets/
Tél. : 05 56 11 83 88





L'application de la redevance spéciale «Le retour d'expérience est bon »

Directrice générale des services de la communauté de communes, Evelyne Durif explique comment s'est organisé le Val de L'Eyre pour mettre en place la redevance spéciale, lancée le 1^{er} juillet 2007.

La communauté de communes, en quelques chiffres et dates ?

La communauté de communes a été créée le 1^{er} janvier 2003. Elle compte 15 000 habitants et 5 communes.

Comment la redevance spéciale s'est-elle mise en place chez vous ?

Nous avons réfléchi à sa mise en place en 2005. Avant de nous lancer, nous avons beaucoup observé ce qui se faisait ailleurs, comme, par exemple au SMICOTOM, (Ndlr : lire par ailleurs). Lors des journées techniques de l'ADEME, nous avons également beaucoup appris. L'ensemble des expériences rencontrées et des renseignements pris nous ont permis de nous lancer dans les meilleures conditions possibles, pour nous, comme pour les professionnels qui y sont soumis. La redevance spéciale concerne environ 130 contrats avec des professionnels situés dans la communauté de communes.

Justement, ces professionnels, ils ont bien pris la chose ?

Il a fallu expliquer, justifier cette redevance. Après avoir levé les doutes de ceux qui n'y voyaient qu'un impôt de plus, nous avons mis en place un système le plus juste possible, adapté véritablement aux besoins des professionnels.

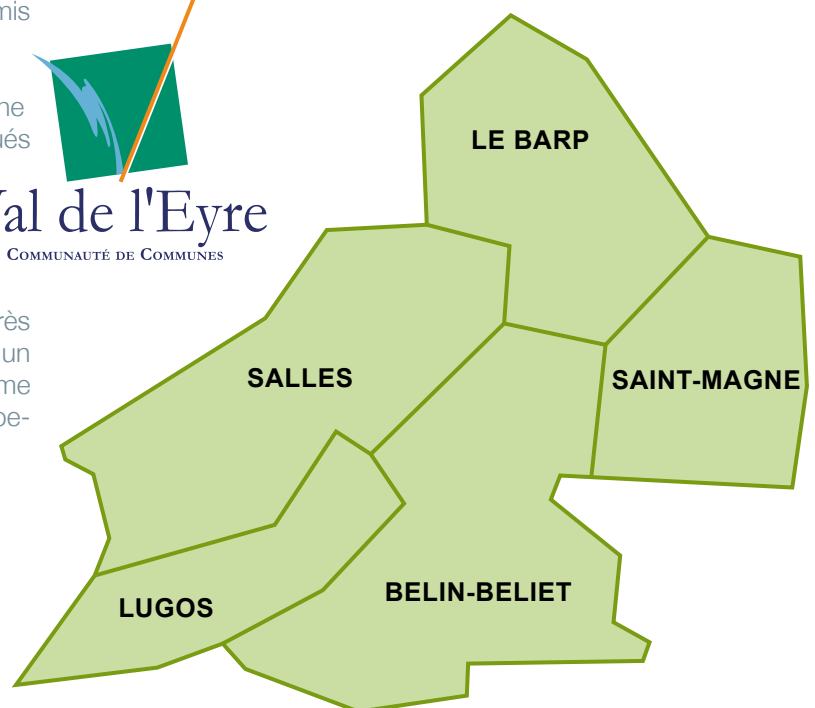
Jusqu'où vont vos adaptations ?

Nous déduisons de la redevance le montant de la TEOM qu'ils acquittent également. Ceux qui emmènent le carton dans la déchetterie professionnelle que nous venons de mettre en place ne payent pas le service d'enlèvement. Cela paraît logique, mais c'est très incitatif.

Quel bilan faites vous de la redevance spéciale, un an après ?

Le retour d'expériences est bon. Seuls 2 professionnels, par principe, n'ont pas contractualisé avec nous. On note, depuis sa mise en place, une meilleure qualité du tri. Ce système, à condition d'être le plus juste possible, fonctionne très bien. Sa gestion n'est pas très compliquée pour nous. La redevance est gérée en interne par nos services qui facturent 2 fois par an.


Val de l'Eyre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES





Le service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés de Gironde

en chiffres...

Le financement par voie fiscale de la collecte et du traitement des ordures ménagères concerne environ 70% des communes françaises et 90% de la population ; les autres communes, principalement rurales, ont opté pour le financement au service rendu.

En Gironde, on compte aujourd'hui 47 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI que l'on appellera « collectivité ») à fiscalité propre dont 1 communauté urbaine, 1 communauté d'agglomération et 45 communautés de communes qui

peuvent, également, adhérer à un syndicat mixte de collecte pour assurer le service de collecte et / ou de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le financement de la gestion des déchets girondins est, à 81%, assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à 4% par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Les 15% restants concernent, pour 11%, les recettes + aides, pour 2% la redevance spéciale enfin pour 2% le budget général.

La taxe concerne ainsi 75% des communes et 93% de la population et près de 65 % de ses collectivités ont mis en place la redevance spéciale.

Déchets : Même la collecte fait « Label »

La démarche de labellisation des déchèteries, on connaissait. Aujourd'hui, Alain Besançon, animateur du réseau Aquitaine déchets au sein de l'ADEME Aquitaine (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), nous présente et explique la nouvelle procédure de labellisation de collecte.

Qui fait partie du comité national de labellisation et combien y a-t-il de critères ?

L'assemblée des communes de France, l'association des Maires de France, l'association des maîtres d'ouvrages des réseaux de chaleur, Eco Emballages, la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement, et bien sûr l'ADEME. Les critères de labellisation du service public de collecte des déchets ménagers, hors collectes spécifiques reposent sur la qualité du service, la maîtrise des coûts, la réduction des impacts environnementaux, l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité des personnels en charge de la collecte.

Combien de collectivités ont vu, en Aquitaine et en Gironde, leur collecte labellisée ?

Tout d'abord il faut préciser qu'il existe 2 niveaux de labellisation, Qualitri et Qualiplus et que la labellisation est une démarche volontaire des collectivités. Par ailleurs, cette labellisation est ouverte aux collectivités locales de plus de 10 000 habitants ayant la compétence collecte, bien sûr. A ce jour, en Aquitaine, 25 collectes sont labellisées Qualitri, dont 4 en Gironde, avec la Communauté d'Agglomération Bassin d'Arcachon Sud « Pôle Atlantique », la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Sivom de la rive droite et le Smicval du Libournais Haute Gironde.

Pourquoi l'ADEME et Eco-Emballages ont-ils mis en place cette labellisation ?

Pour améliorer la qualité globale des services de collecte. Ces labels ont pour objectif de faire la promotion des démarches d'optimisation, et donc, créer une émulation entre collectivités tout en capitalisant les expériences en faisant connaître au plus grand nombre les bonnes pratiques.



Liste des collectivités assurant le service de collecte des déchets ménagers et assimilés

Communauté urbaine et d'agglomération

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CUB (Communauté urbaine de Bordeaux) : 27 communes 33076 BORDEAUX Tél. 05 56 99 84 84	TEOM	OUI : tarification par tranche de 10 l pour tout volume supérieur à 360 l par semaine pour les déchets non recyclables et 750 l par semaine pour les recyclables.
COBAS (Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Sud) : 4 communes 33120 Arcachon Tél; 05 56 22 33 44	TEOM	OUI : tarification avec système de pesée embarquée.

Communauté de communes

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC Cestas / Canéjan : 2 communes 33610 CESTAS Tél. 05 56 78 84 87	TEOM	NON
CDC de la juridiction de Saint-Emilion : 8 communes 33330 VIGNONNET Tél. 05 57 55 21 60	TEOM	OUI : tarification au litre pour tout volume de déchets ménagers résiduels supérieur à 360 l / semaine.
CDC du Val de l'Eyre : 5 communes 33830 BELIN-BELIET Tél. 05 56 88 85 88	TEOM	OUI : tarification au litre pour tout volume supérieur à 120 l par semaine.
CDC Médoc Estuaire : 11 communes 33460 ARSAC Tél. 05 57 88 93 94	TEOM	NON
CDC Médullienne : 10 communes 33480 CASTELNAU-MEDOC Tél. 05 56 58 65 23	TEOM	OUI : voir les conditions d'application avec les gestionnaires de la CDC.
COBAN ATLANTIQUE (Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique) : 8 communes 33380 MARCHEPRIME Tél. 05 57 71 97 00	TEOM	OUI : tarification au m ³ pour tout volume supérieur à 120 l par passage.

Syndicat Intercommunal

- **SMICVAL** (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde).

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC Coutras, CDC de l'ESTUAIRE, CDC du Canton de Blaye, CDC du Canton de Bourg, CDC du Canton de Fronsac, CDC du Canton de Guîtres, CDC du Canton de Saint-Savin, CDC du Cubzaguais, CDC du Libournais, CDC du Lussacais, Communes indépendantes rattachées au SMICVAL 33910 SAINT DENIS DE PILE Tél. 05 57 55 39 79	TEOM	OUI : tarification au litre pour tout volume de déchets ménagers résiduels supérieur à 360 l / semaine.



- **SMICTOM** de Castillon la Bataille (Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de Castillon la Bataille)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC Castillon/Pujols : 21 communes, Communes indépendantes rattachées à l'USTOM 33420 RAUZAN Tél. 05 57 46 03 07	TEOM	OUI : 0,025 euros / l collecté à partir du 1er litre pour les redevables non soumis à la TEOM et à partir du 241ème l / collecte effective pour les redevables soumis à la TEOM.

- **SMICOTOM** (Syndicat Médocain Intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en Médoc)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC de la Pointe de Médoc, CDC des Lacs Médocains, CDC du Centre Médoc, CDC « Cœur du Médoc » 33112 SAINT LAURENT DE MEDOC Tél. 05 56 73 27 40	TEOM	OUI : tarification par tranche de 240 l / semaine pour les déchets en mélange, par tranche de 120 l / semaine pour les déchets recyclables et par tranche de 35 l / par semaine pour les papiers recyclables.

- **SEMOCTOM** (Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC de l'Entre Deux Mers Ouest, CDC de Saint Loubes, CDC des Coteaux Bordelais, CDC des Coteaux de Garonne, CDC des Portes de l'Entre Deux Mers, CDC du Brannais, CDC du Créonnais, CDC du Targonnais, CDC du Vallon de l'Artolie 33670 SAINT LEON Tél. 05 57 34 53 20	TEOM	OUI : tarification à partir de 50 kg / semaine de déchets produits. 20 tranches de tarifications existent de 205 € à 10 322 € / an.

- **USERCTOM** de Monséguir (Union syndicale de l'entre deux mers et du réolais pour la collecte et le traitement des ordures ménagères)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
Canton de Sauveterre de Guyenne, CDC du Monségurais, CDC du Pays de Pellegrue, CDC du Réolais. 33580 MONSEGUR Tél. 05 56 61 86 88	TEOM	OUI : pour tout volume de déchets ménagers résiduels supérieur à 500 l/semaine, facturation de 0,025 euros le litre supplémentaire. En dessous de 500l/semaine, TEOM uniquement.



- **USSGETOM** (Union des Syndicats du Sud Gironde pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC de Captieux-Grignols : 16 communes 33690 GRIGNOLS Tél. 05 56 25 50 53	TEOM	NON
CDC de Villandraut : 8 communes 33730 VILLANDRAUT Tél. 05 56 25 85 55	TEOM pour toutes les communes sauf la REOM pour la commune de Noillan	NON
CDC du Pays Paroupian : 7 communes 33113 SAINT SYMPHORIEN Tél. 05 56 25 07 28	TEOM	NON
CDC du Bazadais : 13 communes 33430 BAZAS Tél. 05 56 25 28 81	REOM	NON
SIVOM du Sauternais 33210 SAUTERNES Tél. 05 56 76 61 20	REOM	NON
SICTOM du Langonnais 33212 LANGON Tél. 05 56 62 36 03	REOM	NON

- **UCTOM LABREDE-PODENSAC** (Union des Syndicats Cantonaux pour le Traitement des Ordures Ménagères de Labrède-Podensac)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
CDC de Montesquieu : 13 communes 33651 MARTILLAC Tél. 05 57 96 01 20	TEOM	A l'étude.
CDC du canton de Podensac : 13 communes 33720 LANDIRAS Tél. 05 56 62 50 28	TEOM	NON

- **SIVOM DE LA RIVE DROITE** (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Rive Droite)

	RECouvreMENT	REDEVANCE SPECIALE
Commune de Ligan-de Bordeaux, Artigues, Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Yrac, Montussan, Ste-Eulalie 33270 FLOIRAC Tél. 05 57 80 87 07	TEOM	OUI : la redevance s'applique à partir de 360 litres par passage pour les ordures ménagères et à partir de 750 litres par passage en recyclage.

L'ensemble de ces collectivités girondines, ont permis en 2006 de collecter et traiter 652 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés :

- 320 kg/hab/an provenant des ordures ménagères résiduelles (poubelle noire ou marron),
- 218 kg/hab/an apportés en déchèteries (déchets de jardin, gravats, meubles, matelas...),
- 80 kg/hab/an provenant des collectes sélectives (déchets recyclables : papier, carton, emballages en verre, plastique, acier, aluminium...),
- 34 kg/hab/an provenant des services municipaux, entreprises et administrations (papier, carton, déchets de marchés, de voirie...).

34 % des déchets ménagers et assimilés sont envoyés vers les filières de valorisation matière (recyclage) et organique (compostage).

40 % des ordures ménagères résiduelles sont enfouis dans les centres de stockage et **60%** dans les usines d'incinération soit au total 259 kg/hab/an de déchets stockés et incinérés.

Remarque : les objectifs de la politique nationale de gestion des déchets sont de stocker et incinérer 250 kg/hab/an en 2010 et 200 kg/hab/an en 2015.



Prévention et gestion des déchets

Nous vivons autrement, nous consommons plus et différemment (produits pré-emballés, portions individuelles, lingettes jetables...). Conséquence : nos poubelles fonctionnent à plein régime !

Pour jeter moins et mieux, nous devons tous, consommateurs, industriels, collectivités... apprendre à « prévenir » plutôt que nous astreindre à « éliminer ». Quelques gestes simples et de bons sens, des réflexes quotidiens, peuvent faire la différence.

La prévention : de quoi parle-t-on ?

C'est l'ensemble des mesures et des actions qui vise à :

- réduire les quantités de déchets produits et/ou réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable ;
- prendre en compte les impacts économiques et sociaux de la gestion des déchets et ainsi éviter qu'elle ne se fasse au détriment d'un autre impact sur l'environnement (eau, air, énergie, sol).

La prévention : quantitative, qualitative ?

La réduction des impacts sera obtenue grâce à des mesures de prévention quantitatives sur le produit. Son allègement, sa miniaturisation, l'amélioration de la durabilité et du coefficient volumique de l'emballage voire sa réutilisation. Par la modification des comportements d'achat des particuliers, des collectivités ou des entreprises,

Les mesures quantitatives doivent être accompagnées de mesures de prévention qualitatives. Celles-ci comprennent, la réduction de la nocivité des déchets et l'amélioration de leur caractère valorisable.

La prévention en France ?

En France, la production des déchets ménagers croît de 1 % par an. La priorité donnée à la gestion des déchets n'a pas permis d'échapper à une perspective de pénurie d'exutoires dans les prochaines années. En réponse, en 2004, lors des Premières Rencontres Nationales sur la prévention des déchets, Roselyne Bachelot, Ministre de l'Ecologie, avait présenté le Plan National d'Actions de Prévention de la Production des déchets, avec pour objectif de stabiliser d'ici 2008 la production des déchets. Le Grenelle de l'environnement a également permis de mettre en place de nombreuses actions en matière de prévention des déchets.

La prévention en Gironde ?

Au niveau local, le Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Gironde met en place des actions.

- réduire la quantité de déchets produite,
- favoriser le réemploi et la réutilisation,
- réduire les rejets de déchets toxiques dans les ordures ménagères,
- promouvoir les actions de prévention en développant le programme d'actions de communication, en formant les acteurs...
- produire moins de boues d'épuration des eaux usées,
- éviter la production de boues d'épuration des eaux usées non-conformes.



Imprimerie Pujol

Le durable : fil rouge d'une imprimerie verte



A la tête d'une imprimerie familiale, créée en 1969 par leur père, Stéphane et Jean-Luc Pujol, ont fait de leur entreprise, l'une des plus exemplaires de la région en matière de développement durable. Une stratégie volontariste, qui a commencé bien avant que le « vert » soit tendance.

« Nous avons grandi dans une imprimerie, celle de notre père. Cette entreprise a été notre terrain de jeu... il était difficile d'échapper à notre destin ». Stéphane et Jean-Luc Pujol ont donc pris la succession de leurs parents, il y a une dizaine d'années, à la tête de l'imprimerie qui porte leur nom.

« Jean-Luc est entré, dès 1981 dans l'entreprise » explique Stéphane, « moi, je suis passé par d'autres expériences professionnelles avant d'intégrer l'équipe en 1996 ».

A l'étroit dans ses locaux précédents de Caudéran, l'Imprimerie Pujol a pris, il y a 5 ans et demi, ses quartiers actuels dans un coin de campagne, au Bouscat, au bout d'une impasse. Une localisation qui a compté dans la volonté des deux hommes de faire, très vite, de l'imprimerie, un modèle en matière de respect de l'environnement.

« Dans un lieu comme celui-ci, qui reste relativement protégé, puisque nous sommes entourés d'herbe et d'arbres, alors que nous ne sommes qu'à 10 minutes de l'hyper centre de Bordeaux, nous avons eu envie de participer, à notre matière, au maintien de notre environnement. Avant même d'adhérer à Imprim'vert®, nous n'avons pas attendu pour prendre des mesures drastiques en matière de traitement de nos déchets, de recyclage et de stockage des résidus d'encre. Le cahier des charges Imprim'vert® n'a pas remis en cause notre stratégie dans ce domaine. Il nous a surtout permis d'effectuer des ajustements ».

Pour les deux frères, sensibles depuis de nombreuses années aux vertus environnementales, il s'est agi d'informer et de former leur personnel, de les faire adhérer à leur vision de ce que devait être le développement durable à l'intérieur de leur entreprise. Une démarche qui n'a pas impacté la compétitivité de l'imprimerie, spécialisée dans la réalisation d'étiquettes de vins et de documents à forte valeur ajoutée, comme des brochures de luxe. *« Nos clients sont sensibles à nos efforts, mais pour le moment, il faut être sincère, notre politique n'est pas décisionnaire dans leur choix de travailler avec nous. C'est un plus qui accompagne bien notre savoir-faire, nos compétences et notre réactivité. De toute façon, notre comportement n'est absolument pas une contrainte pour nous et notre équipe. C'est devenu un réflexe. Si cela nous fait gagner des marchés, tant mieux... mais ce n'est pas le but de la manœuvre ».*

Le « But de la manœuvre », en revanche, avec l'investissement dans un nouvel outil, le CTP (Computer To Plate), un outil informatique qui révolutionne le monde de l'imprimerie, est de s'émanciper de l'usage de produits chimiques. *« Le CTP met en liaison électronique notre service de création et l'imprimerie offset. Pour préparer les plaques qui servent à l'impression, nous n'avons plus besoin d'utiliser autre chose qu'un bidon de gomme... naturelle. Grâce au CTP, nous avons l'opportunité de transformer une activité polluante, l'imprimerie, en activité propre ».*

Les frères Pujol le reconnaissent, cet investissement, important, aurait sans doute pu attendre, sans mettre en péril leur activité... mais en se plaçant en pointe en matière de technologie et de développement durable, ils restent fidèles à leurs convictions, tout en anticipant sur l'évolution obligatoire de leur secteur.



CTP



Jean-Luc Pujol



Stéphane Pujol

www.imprimerie-pujol.com

Tél. : 05 57 10 20 90



Biolanges

Couches lavables :

Tout sauf un retour en arrière



Si vous pensez que les couches lavables vont renvoyer les parents de nourrissons vers l'enfer du lavage des langes, vous êtes à mille lieux de la réalité.

Les couches lavables d'aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec ce cauchemar domestique. « Aujourd'hui, les couches lavables, quel que soit le système sur le marché, ce n'est pas beaucoup plus contraignant que l'utilisation de couches jetables ». Celui qui l'affirme, c'est Jean-Pascal Arnaud. Un jeune chef d'entreprise, diplômé en aménagement du territoire, qui, après plusieurs années d'expériences professionnelles diverses, a créé, Biolanges, une société et une marque, distribuant, par internet, des couches lavables de dernière génération.

« De retour en France après une période de travail à Tahiti, puis en Indonésie, j'ai découvert que le sujet des couches lavables commençait à faire parler de lui en France ». Une rapide étude de marché le convainc de tenter sa chance commerciale. « En France, les parts de marché de ces couches sont même pas de 3%, au Royaume Uni, elles sont de 15%. Le potentiel est là ! »

Après avoir expertisé le marché des fabricants de couches lavables, « il y a une dizaine d'opérateurs sérieux. J'ai sélectionné les deux meilleures offres du marché, des produits 100% coton, hypoallergéniques, sans aucun produit chimique, et j'ai créé, en quelques semaines, ma société de distribution ».

Une fois trouvée, et déposée, la marque Biolanges ouvre son magasin virtuel, sur Internet et un site marchand dont la version 2, plus aboutie, sera en ligne dans les semaines qui viennent. « Nous y proposons des produits adaptés à tous les âges, à toutes les habitudes des parents. Chaque système que nous proposons impose des manipulations simples que nous expliquons clairement sur le site internet ».

Quand écologie rime avec économie

Des systèmes qui n'ont pas que des atouts écologiques.

« La force de nos propositions, c'est qu'outre le fait qu'elles ont un impact écologique positif, elles offrent aussi une réponse économique intéressante en ce moment ». Selon que l'on calcule en comparaison

avec des couches jetables premier prix, et des couches jetables de grandes marques, entre la naissance de l'enfant et le moment où il est propre, Biolanges annonce une économie possible évaluée entre 900 et 1.500 euros. « La seule objection que l'on peut m'opposer c'est que par rapport au couches jetables, qu'on achète au fur et à mesure, l'investissement de départ, couches, langes jetables... est plus lourd, environ 500 euros ». C'est pourquoi, pour faire tomber le frein économique immédiat, il propose, sur son site, des facilités de paiement.

« Tout ce qui peut faciliter pour le développement de l'usage des couches lavables, que ce soit les miennes, ou celles de mes concurrents, est bon à prendre. Le grand vainqueur, c'est le porte monnaie, et surtout l'environnement quand on sait que chaque enfant génère, 1,5 tonnes de couches usagées » explique ce jeune homme engagé, au quotidien, dans le combat du développement durable. Un engagement que ses clients peuvent constater à chaque colis reçu... « J'ai toujours détesté le gaspillage. Celui des ressources naturelles, comme celui des produits manufacturés. Aussi, je n'hésite pas, pour expédier les commandes, à réutiliser des cartons en bon état. Je préviens mes clients avant d'expédier une commande dans un emballage recyclé et jusque là, la chose est plutôt bien vue ». Pas question de faire des économies dans la qualité des expéditions de commande, mais « la volonté d'aller au bout de mes convictions et du concept. Si j'ai choisi de vendre des couches lavable, ce n'est pas opportunisme, mais bien par conviction ! »



Nous y proposons des produits adaptés à tous les âges...

www.biolanges.fr



Jean-Pascal Arnaud





Friandise Créations

Des sacs et bijoux qui ne manquent pas d'air



De vieilles chambres à air disgracieuses, Céline Tonnelier fait des sacs et bijoux de très grande qualité. Derrière la performance de cet artisan d'art, installée à Créon, se cache une volonté affirmée : gagner sa vie et préserver l'environnement grâce au détournement et au recyclage des matériaux destinés aux rebuts.

Styliste de formation, passionnée initialement par la confection de lingerie, c'est à Paris, que l'angevine d'origine, Céline Tonnelier a débuté sa carrière professionnelle. Mais c'est en région bordelaise, il y a trois ans, qu'à l'issue d'une mission professionnelle plus courte que prévue, que Céline décide de réaliser un rêve. « *À l'époque, j'étudiais la possibilité de recycler des chambres à air usagées en confectionnant des sacs. J'ai fait mûrir le projet pendant une année et demie* ». Une période mise à profit pour réaliser des tests et traitements sur la matière, afin de la rendre inodore, propre et complètement adaptée à ce qu'elle voulait en faire. « *J'ai breveté un procédé qui la neutralise complètement* ».

Une période également qui verra la création, du tout premier sac. « *Je l'utilise toujours, il s'agit de mon sac personnel. Avec le recul, j'ai découvert que, comme le cuir, la matière se patine avec le temps, elle devient brillante, plus lisse. La chambre à air vieillit très bien !* ».

Il y a un an et demi, Céline Tonnelier crée donc Friandise Créations, « *un nom qui n'a pas, a priori, l'air adapté aux produits réalisés et à la matière utilisée, mais friandise est un mot qui renvoie au plaisir, et c'est précisément cette notion qui m'anime lorsque je travaille à la création de mes sacs* ».



Des sacs qui ont très vite, lors de marchés et d'expositions, trouvé preneurs... et qui ont été rejoints par des pochettes, sacoques pour hommes et femmes, et même bijoux.

« *Je refuse de jeter. Toutes les chutes sont utilisées, pour des éléments de décoration des sacs, ou en bijoux, comme des sautoirs qui rencontrent un franc succès* ».

La qualité de sa production, le soin accordé à sa réalisation n'ont pas laissé indifférents les artisans d'art. « *Quelques mois seulement après avoir créé ma première collection de sacs, j'ai été admise parmi les Ateliers d'Art de France, un label que j'ai vécu comme une vraie victoire. Une reconnaissance qui m'apporte beaucoup de crédibilité vis-à-vis des prospects qui s'intéressent à ma production* ».

Impliquée à titre personnel dans le développement durable, « *je fabrique mon propre compost, j'économise au maximum l'énergie, je déteste le gaspillage. Je suis originaire de la campagne, j'ai une vraie sensibilité écologique* », le choix entrepreneurial de Céline Tonnelier ne doit rien au hasard.

« *Je suis très fière de redonner une seconde vie à ses chambres à air. De transformer en article de mode, en objets gracieux, et uniques, car fait à la main, et parfois sur mesure, bref, en facteur de plaisir pour mes clientes et clients, une matière très peu noble au départ* ».

Qu'importe donc si le travail avec des outils de maroquinier, s'avère pénible, et que cette matière, épaisse, lourde, impose entre 6 et 8 heures de labeur pour réaliser un article. Friandise Créations ne déviara pas de sa trajectoire initiale : rendre beau et pratique un produit promis à la décharge. Mieux, elle travaille une collection de sacs à partir d'une autre matière jusque là non recyclée : l'Hypalon Néoprène. Mesdames, messieurs, vos prochains sacs, ou sacoques seront donc peut-être fabriqués à partir de toiles de bateaux pneumatiques...

www.friandise-creations.com
Tél. : 06.18.18.93.45



Céline Tonnelier



Bernard Authier L'ébéniste qui accommode les palettes

Parce que dans son métier on n'aime pas le gaspillage de matière première, Bernard Authier est allé au-delà de la simple récupération de bois pour le chauffage. Des bois de palette les plus sains, il fait des cofrets originaux et travaillés qui séduisent les producteurs de vin... et leurs clients.

Le métier de Bernard Authier, c'est artisan maître ébéniste. Son crédo : Ne jamais rien jeter qui ne pourrait être utilisé. Ce métier qui l'anime depuis 31 ans, lui a permis de continuer à vivre dans le village de Gironde qui l'a vu grandir : Saint Yzan de Souillac. Une bourgade qui a vu également naître, en 1977, grandir et... évoluer son aventure entrepreneuriale. A l'époque, il s'associe avec d'autres artisans de la région qui décident d'éditer un catalogue de leur production respective. Un catalogue confié à des commerciaux multicartes qui rayonnent sur toute la France. Une stratégie commerciale qui ne résistera pas à la crise de l'ameublement des années 80. « En 1982, j'ai compris les limites du système. J'ai décidé de

ne plus solliciter d'intermédiaire pour la vente de ma production. J'ai aussi décidé de me consacrer uniquement à la fabrication, sur mesure, pour le particulier ». Une commande particulière, de copie de commode bordelaise, va susciter chez lui une vocation. « Je me croyais incapable de réaliser ce type de meubles de style ».

Il se trompe, la commode bordelaise, qui nécessite pas moins de 350 heures de travail, commercialisée aux alentours de 8 000 euros l'unité, va faire des « petits » à l'occasion de sa présentation dans les foires et salons professionnels. « C'est aujourd'hui l'un de mes produits phares. Pour mes clients, c'est un meuble « placement financier, un investissement ».



Bernard Authier



Faire du bois des palettes, des écrins « pupitres » pour grands vins.

Le credo de Bernard Authier, à savoir : ne rien jeter, va avoir des répercussions sur la façon de fonctionner de son entreprise. « Dans mon métier, surtout en ce qui concerne le bois, nous avons appris à ne rien jeter, à tout utiliser, jusqu'à la moindre chute. C'est pourquoi, j'ai toujours chauffé mon atelier avec le bois de palettes que je récupère, et j'ai installé dans ma chaudière, un aimant qui récupère les clous des cendres. Un système qui facilite la vente du métal ainsi récolté ». Une initiative qui a conquis les voisins, qui se fournissent auprès de lui en bois de palettes... et lui ramènent les clous récupérés. Mais pour aller plus loin encore dans la récupération et parce qu'il trouvait inacceptable de brûler des bois de palettes en bon état, il décide, il y a quelques années, de concilier son métier, à celui des viticulteurs qui l'entourent dans la région. « Je ne voulais pas faire de caisses en bois pour le vin, d'autres le font, c'est leur métier. Moi, c'est l'ébénisterie qui me passionne. J'ai donc créé, à partir de ce bois des plus simples, un petit pupitre, très travaillé, doté de pieds de style Louis Philippe, qui peut accueillir une ou plusieurs bouteilles de vin ». L'emballage de style a fait mouche, de nombreux viticulteurs, avides de nouveaux concepts de packaging, souhaitant mettre en valeur leur production, se sont laissés tenter par l'aventure. « Aujourd'hui, j'en produis aussi dans des essences plus raffinées, mais c'est avec le bois de palettes que tout a commencé ». Un bois de palettes qu'il recycle aussi, c'est plus récent, en chariots de support pour plancha. Vendus entre 99 et 125 euros TTC, selon les options choisies, ce produit arrive à point nommé dans un marché de l'équipement des ménages qui fait la part de plus en plus belle à ce mode de cuisson venu d'Espagne.

« Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme », disait Lavoisier. Bernard Authier en a fait son business.

<http://meubles.authier.free.fr/>
Tél. : 05 57 58 96 82



Déchets professionnels en Gironde : Quand les territoires et les filières passent à l'action

Vos organisations professionnelles et vos chambres consulaires œuvrent tous les jours pour vous proposer des solutions de gestion de vos déchets à des coûts optimisés voir dans certains cas à coût zéro.

Ces actions peuvent concerner toutes les entreprises d'un territoire et toutes les typologies de déchets, ou une catégorie de déchet spécifique pour un métier donné. Petit tour d'horizon de certaines de ces actions :

Imprimeurs, sérigraphes et reprographes : La success story « Imprim'Vert® »

Depuis 2005, les entreprises de l'imprimerie, qui ont signé un contrat de gestion collective de leurs déchets dangereux avec l'un des 5 prestataires référencés, bénéficient du label de l'opération « Imprim'Vert® ». Un label qui leur permet une prise en charge de leurs déchets dans le respect de la réglementation, et à des coûts négociés et donc réduits de 50% (selon des coûts plafonds). Résultat en 2007 : 62 entreprises et collectivités ont fait collecter 236 tonnes de déchets dangereux.

L'attribution « d'Imprim'Vert® » dépend des 3 critères suivants :

- **tous les déchets dangereux** de l'entreprise doivent être gérés dans le respect de la réglementation en vigueur (pas de rejet dans les égouts, ni jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Tous ces déchets (eaux de mouillage, de dégravage, révélateurs, fixateurs, matériels souillés, solvants...) peuvent être pris en charge par des prestataires privés agréés en préfecture (toujours avec 50% de réduction), ou gérés par des fournisseurs (les lavettes d'essuyage) ou en partie économisés (fontaine de dégraissage).



- **sécurisation des stockages de produits liquides dangereux** : mise en place de bacs de rétention, local spécifique ou kit d'absorption, pour le stockage des produits neufs et des déchets liquides dangereux.

- **abandon de l'utilisation des produits étiquetés toxiques** : symbole « tête de mort ».

Afin d'entreprendre les démarches pour obtenir Imprim'Vert®, l'entreprise devra s'adresser à son référent Imprim'Vert® local.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est le référent Imprim'Vert® en Gironde, (Renseignements : pôle environnement au 05 56 999 142).

Ainsi, en 2007 et 2008, 45 imprimeurs ont bénéficié de la visite du référent et 26 ont obtenu la marque Imprim'Vert®.





Club d'entreprises CEPAGES, fait rimer durable et rentable

Créé à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne, en partenariat avec le Conseil régional, l'ADEME et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un club d'entreprises d'un genre nouveau, pour ne pas dire unique, a vu le jour en 2002.

Ce club, baptisé CEPAGES (Club des Entreprises pour la Promotion de la Gestion de l'Environnement et de la Sécurité) est une association qui, depuis sa création, a pour but de permettre à ses adhérents, propriétés viticoles, entreprises de toutes tailles, de tous secteurs d'activité, industriels ou artisanaux, de se regrouper autour de thématiques fortes : la gestion des déchets et plus récemment, la sécurité.

« En regroupant un certain nombre d'entreprises, en mettant en commun leurs problématiques en ce qui concerne la gestion, l'enlèvement, le traitement de leurs déchets », explique le permanent de l'association, Philippe Bensoussan, « nous leur avons enlevé une épine du pied, et nous avons pu jouer sur l'effet de masse au moment de rencontrer et de négocier avec les opérateurs privés du traitement des déchets ».

En clair, les adhérents, moyennant une cotisation modeste (75 euros/an pour les entreprises de 0 à 9 salariés, 125 euros pour les entreprises de 10 à 50 salariés et 175 euros pour les entreprises comptant plus de 50 salariés), « amortissable pour certains, dès l'enlèvement de la première benne », les industriels, artisans, commerçants, se voient proposer des tarifs négociés par Véolia Propreté, l'opérateur choisi.

« L'économie sur le poste gestion des déchets, quelle que soit la taille et le secteur d'activité de l'entreprise adhérente, équivaut à une réduction de 30% ».

Un atout économique qui n'a pas tardé à faire mouche dans le tissu économique du Libournais... et d'ailleurs.

« Nous comptons 130 membres actuellement, et des entreprises adhérentes qui peuvent être situées un peu au-delà de la limite administrative de la CCI de Libourne, au-delà de Saint-Foy la Grande par exemple ». explique l'industriel

Jean-Louis d'Anglade, président de CEPAGES depuis deux ans également président du Groupe Abzac, producteur de tubes et de fûts en carton pour l'industrie du papier, de l'emballage, en France, Canada, Espagne et Mexique.

Un succès renforcé par la volonté très vite affichée de l'association CEPAGES d'aller au-delà, en matière de prestations de service, du traitement des déchets. « Nous proposons aussi de mutualiser les besoins en termes de sécurité, à l'image de la sécurité incendie ». Un regroupement des besoins qui a permis, entre autres, d'identifier un interlocuteur unique, Chronofeu, proposant des tarifs préférentiels aux adhérents de CEPAGES.

« Nous sommes une association de prestation de services, qui accompagne les entreprises, qui négocie les contrats avec les prestataires, apporte assistance technique et conseil aux adhérents, qui suit les contrats, gère les factures, les éventuels problèmes administratifs, informe sur l'évolution de la législation... un interlocuteur unique pour les adhérents et les prestataires qui a vocation à se développer encore » estime son président. Un développement qui, à partir du cap des 150 adhérents, devrait permettre à CEPAGES de changer de taille, et de statut, de voler de ses propres ailes et de passer un nouveau cap : l'autofinancement.

Bref, autour de la problématique initiale du traitement des déchets, le modèle est couronné de succès, mais, curieusement jamais dupliqué ailleurs « parce qu'il nécessite une volonté affirmée des entreprises adhérentes, et des personnes, qui, comme Philippe Bensoussan, font tourner la machine » analyse Jean-Louis d'Anglade. « Et ici, en Libournais, CEPAGES a su réunir toutes ses volontés de marcher dans le même sens, et a su convaincre, très vite de l'intérêt tant économique qu'écologique de la démarche ».

CEPAGES en chiffres :

- 130 entreprises adhérentes
- 4000 tonnes de déchets collectés
- 50% de ces déchets sont valorisés

Philippe BENSOUSSAN

email : serq@libourne.cci.fr

www.libourne.cci.fr



Jean-Louis d'Anglade





Agriculture : ADIVALOR récolte... les produits et emballages phytosanitaires

Depuis 2001 la filière ADIVALOR s'est mise en place au niveau national pour organiser la collecte des produits agricoles en fin de vie tels que :

- les Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP),
- les Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU),
- les Emballages Vides des Produits Fertilisants (EVFP)

Les EVPP : une filière qui... pousse

En Gironde, les collectes des **EVPP** ont été mises en place depuis 2002 et se déroulent 3 semaines par an, généralement, fin mai, début juillet et début septembre. Pour l'année 2009, les collectes se dérouleront lors des semaines du 25 au 29 mai, du 6 au 10 juillet et du 31 août au 4 septembre.

Réservées aux utilisateurs professionnels (exploitants agricoles, paysagistes, collectivités...) elles concernent tous les emballages ayant contenus des produits phytosanitaires.

L'exploitant agricole doit porter ses emballages dans l'un des **60 sites de collecte du département**, qui sont ensuite pris en charge par un prestataire agréé pour être transportés, incinérés ou recyclés avec récupération d'énergie dans des installations autorisées.

En **2002**, **13 %** des emballages contenant des produits phytosanitaires mis sur le marché ont été récupérés. En **2007**, ce taux est passé à **75 %**.

Collecte des PPNU : C'est ADIVALOR... ou la facture

Des opérations de déstockage des PPNU ont été financées par les pouvoirs publics afin d'éliminer les stocks historiques et ainsi pouvoir concevoir la filière pérenne d'élimination capable de gérer les quantités inévitablement reconstituées chaque année (le flux annuel est estimé entre 2 et 5 tonnes par département).

En Gironde, entre 2002 et 2007, **600 tonnes de PPNU ont été collectées gratuitement**, mais 2008 et 2009 sont des années de mise en place du schéma de la filière pérenne qui sera basée sur la présence ou non du **pictogramme**.

En clair et à terme, **seuls les produits disposant de ce pictogramme ADIVALOR** sur l'emballage du produit **seront repris gratuitement, dans la limite de 100 Kg par exploitation**. Pour les autres **PPNU** une contribution financière sera demandée (2 €/kg, ou 5€/kg pour l'arsénite de soude).

Collecte des EVFP : La nouveauté de 2008

Depuis cette année seulement, ce type d'emballage a été repris pour la première fois en Gironde.

Il s'agissait des bigs bags d'engrais (de contenance comprise entre 500 et 1 000 kg) et des sacs d'engrais (de 20 à 50 kg). Pour l'année 2009 la collecte aura lieu du 25 au 29 mai.

Pour en savoir plus sur ADIVALOR : Contactez votre distributeur habituel, la Chambre d'Agriculture de la Gironde (05 56 35 00 00), ou ADIVALOR (*) au 04.72.68.93.80.

Tous les lieux et dates de collecte sur www.gironde.chambagri.fr ou www.adivalor.fr.

(*) ADIVALOR (Agriculteurs, Distributeurs, Industriels pour la Valorisation des Déchets Agricoles) et la Chambre d'Agriculture sont à l'initiative de ces opérations en Gironde.

Vos contacts pour toutes les actions de gestion des déchets par territoire ou filières métiers :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde :

Marianne CARITEZ, Tél. 05 56 999 142

Chambre d'Agriculture de la Gironde :

Yann MONTMARTIN, Tél. 05 56 35 00 00

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux :

Estelle REGNIER, Tél. 05 56 79 52 70

Chambre de Commerce et d'Industrie de Libourne :

Philippe BENSOUSSAN, Tél. 05 57 25 40 20

Retrouvez sur www.dechets-gironde.fr tous les rendez-vous dans les brèves de la rubrique S'informer et les listes des entreprises ayant adhérées aux gestions collectives des déchets dangereux dans la rubrique documentation, catégorie « gestion collective ».

- Collecte, tri, transport et traitement des déchets industriels et commerciaux.
- Location de bennes et de compacteurs

!SX
Environnement

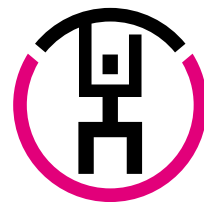
**La nouvelle déchèterie professionnelle
de Bordeaux-Nord**

TEL: 05 56 69 76 56



**Des solutions clés en main
au service de la propreté
et de l'environnement.**

uLysse



Rien ne se perd,
tout se transforme



Offrez à vos déchets

la meilleure valorisation

EDISUD Transport et EDITRANS rejoignent Ulysse, entreprise de valorisation globale des déchets, créée en juillet 2008.

D'ici à 2012, conformément à la Loi issue du Grenelle de l'environnement, seuls 15% des déchets pourront être mis en décharge ou incinérés, ces traitements faisant par ailleurs l'objet d'une taxe renforcée sur les activités polluantes.

Une offre et des solutions alternatives

Maîtrisant la chaîne de la gestion des déchets (collecte, transport, tri, traitement), Ulysse met en œuvre les process industriels qui garantissent une valorisation maximale des déchets en matières recyclées, en compost ou en combustibles de substitution.

Un accompagnement de proximité

Expertes et réactives, nos équipes sont à votre écoute pour apporter les réponses sur mesure à vos besoins.

Prenez contact avec nos agences de Bordeaux et du Bassin d'Arcachon :

Bordeaux: 05 56 38 55 74

Bassin d'Arcachon: 05 57 76 07 20

